Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220916-DEL422022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 16 septembre 2022

N° 42/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
09/09/2022

Date d'affichage
09/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 16 septembre 2022 à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval , sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire , dûment convoqués le 09 septembre 2022.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme CHARTIER Florence ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. BRIATTE Hubert

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
M. MOREAU Régis donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte
M. DE SOUSA Jean François donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme PAILLARD Elodie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

OBJET

CHOIX DU ZONAGE ASSAINISSEMENT – MODIFICATION DU PLAN

Mme la Maire rappelle qu'en date du 19/12/2019 le conseil municipal a donné son accord pour les zonages d'assainissement. Cependant au regard du plan certains points doivent être précisés avant enquête publique devant se dérouler au mieux fin 2022 (en attente de mutualisation conçue par la CCPV). Le conseil municipal doit statuer sur les points et faire rectifier le plan pour approuver par la suite cette cartographie au prochain conseil municipal.

Les points se situent particulièrement dans les zones AC collectif à préciser sachant que les hameaux en général et les écarts sont en ANC :

- Rocquigny – rue de la Montagne : ANC
- Elincourt – rue du moulin / rue de Gilocourt : AC
- Centre du bourg :
 - rue de l'abreuvoir : AC
 - l'Abbaye : AC
 - chemin du Gros Faux ANC
 - zone artisanale et commercial : amont rue de Pierrefonds AC et rue de Brassoir ANC

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220916-DEL422022-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 pour)

- **ACCEPTE** les modifications des zonages d'assainissement décrite ci-dessus sur le plan de zonage d'assainissement délibéré le 19/12/2019.

Ainsi fait et délibéré le 16/09/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

